

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES

PROGRAMME D'ÉTUDES
5211

la
FORMATION
PROFESSIONNELLE et
TECHNIQUE

020801
7998001

Québec 

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES

PROGRAMME D'ÉTUDES

5211

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES

PROGRAMME D'ÉTUDES

5211

Le programme *Entretien général d'immeubles*, conduisant au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice du métier de

PRÉPOSÉE OU PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES

sans toutefois viser l'exercice des métiers suivants : électricienne ou électricien, tuyauteuse ou tuyauteur, charpentière-menuisière ou charpentier-menuisier, frigoriste, mécanicienne ou mécanicien en protection incendie.

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

Remerciements

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible grâce à de nombreux collaborateurs des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration du programme *Entretien général d'immeubles*.

Du milieu du travail

Christian Beaulieu

Service d'entretien Montcalm

Daniel Berthelet

Service d'entretien général et technique
Collège Laval

Christian Coallier

Office municipal d'habitation de Montréal

Eugène Goyette

Office municipal d'habitation de Montréal

Bruno Marchand

Office municipal d'habitation de Laval

Éric Pageau

Confédération des caisses populaires Desjardins

Michel Perreault

Office municipal d'habitation de Montréal

Andrée Racine

Service de la gestion immobilière
Banque nationale du Canada

Denis Sénécal

Service mécanique et plomberie
Place Desjardins

Louis Silva

Service d'entretien Montcalm

Michel Thibeault

Société immobilière du Québec

Jacques Vallée

Les Ensembles urbains

Du milieu de l'éducation

Denis Dufour

Cégep de Saint-Hyacinthe

Maurice Roy

CS de Victoriaville

Équipe de réalisation

Coordination

Pierre Bélanger

Responsable du secteur de formation *Mécanique du bâtiment*

Jean-Paul Bergeron

Responsable du secteur de formation *Bâtiment et travaux publics*

Conception et rédaction

Jean-Guy Charbonneau

Agent de développement pédagogique

Anne Filion

Conseillère en élaboration de programmes

Claude Paré

Conseiller en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité des

Services linguistiques du Ministère

Édition électronique

Céline Guimont

Diane Leblanc

Agentes de secrétariat

Révision en santé et sécurité au travail

Sous la responsabilité de

Diane Rodier, CSST

Le présent programme d'études *Entretien général d'immeubles* est édicté en vertu de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3).

Il a été soumis aux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation, conformément aux dispositions du paragraphe a) de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation* (L.R.Q., c. C-60).

La ministre de l'Éducation,
Pauline Marois

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
VOCABULAIRE	3

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
2 BUTS DE LA FORMATION	9
3 COMPÉTENCES VISÉES	11
4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX	13
5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU	15
5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	15
5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU	16

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION	21
MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	25
MODULE 3 : GESTION D'UN PETIT ENTREPÔT	29
MODULE 4 : ENTRETIEN MÉNAGER D'UN BÂTIMENT	33
MODULE 5 : TRAVAUX MINEURS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL	37
MODULE 6 : TRAVAUX DE MENUISERIE ET DE RÉFECTION	41
MODULE 7 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL	45
MODULE 8 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI	49
MODULE 9 : SYSTÈMES DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	53
MODULE 10 : ENTRETIEN DU SYSTÈME DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE	57
MODULE 11 : ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION	61
MODULE 12 : ENTRETIEN DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE	65
MODULE 13 : ENTRETIEN DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	69
MODULE 14 : LECTURE DE PLANS DE BÂTIMENTS	73

MODULE 15 : UTILISATION D'UN MICRO-ORDINATEUR	77
MODULE 16 : ADMINISTRATION D'UN BÂTIMENT	81
MODULE 17 : INTÉGRATION AU TRAVAIL	85

Tableaux

TABLEAU I : SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
TABLEAU II : MATRICE DES OBJETS DE FORMATION EN <i>ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES</i>	12

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Entretien général d'immeubles* a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 900 heures; de ce nombre, 600 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 300 heures à l'acquisition de

compétences plus larges. Le programme est divisé en 17 modules dont la durée varie de 15 à 120 heures (multiple de 15). Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et de l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble du programme de formation; elle comprend cinq chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Enfin, le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche globale, trois documents accompagnent le programme : le *Guide pédagogique*, le *Guide d'évaluation* et le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Énoncés des intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble de comportements socioaffectifs ainsi que d'habiletés cognitives ou d'habiletés psycho-sensorimotrices permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité ou une tâche.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir par l'élève. Ils servent à orienter et à regrouper les objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en des termes adaptés à la pratique de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.

Module (module d'un programme)

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 17
 Durée en heures : 900
 Valeur en unités : 60

Entretien général d'immeubles
 Code du programme : 5211

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
436201	1 Métier et formation	15	1
436212	2 Santé et sécurité au travail	30	2
436222	3 Gestion d'un petit entrepôt	30	2
436238	4 Entretien ménager d'un bâtiment	120	8
436244	5 Travaux mineurs d'entretien général	60	4
436255	6 Travaux de menuiserie et de réfection	75	5
436282	7 Communication en milieu de travail	30	2
436352	8 Moyens de recherche d'emploi	30	2
436266	9 Systèmes de mécanique du bâtiment	90	6
436295	10 Entretien du système de plomberie et chauffage	75	5
436304	11 Entretien des systèmes de ventilation et de climatisation	60	4
436312	12 Entretien du système de protection incendie	30	2
436274	13 Entretien de matériel électrique	60	4
436323	14 Lecture de plans de bâtiments	45	3
436333	15 Utilisation d'un micro-ordinateur	45	3
436343	16 Administration d'un bâtiment	45	3
436364	17 Intégration au travail	60	4

TABLEAU I

* Quinze heures valent une unité.

Ce programme conduit au diplôme d'études professionnelles en *Entretien général d'immeubles*.

DC (1130)
 Édifice Marie-Guyart, 11^e ét.
 Québec (Qc) G1R 5A5

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Entretien général d'immeubles* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre d'effectuer correctement et avec une performance acceptable, au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités associées à l'entretien général d'immeubles;
- lui permettre d'évoluer convenablement dans le milieu du travail en favorisant :
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles qui entraînent des choix judicieux pour l'exécution des tâches;
 - le développement du souci de communiquer efficacement avec ses supérieures et supérieurs, avec les personnes de l'extérieur ainsi qu'avec la clientèle;
 - l'établissement d'une préoccupation constante au regard de la santé et de la sécurité au travail;
 - le développement des habiletés perceptives nécessaires à la détection d'anomalies sur les différents systèmes d'un bâtiment ainsi que le souci de cerner rapidement et correctement le degré de gravité des problèmes détectés;
 - le renforcement des habitudes d'ordre et de propreté;
 - l'habitude de réagir avec calme et sang-froid à des situations urgentes ou imprévues.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître les limites de ses droits et de ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur, en particulier celles qui sont inscrites dans les dispositions législatives régissant l'exercice des différents métiers de l'industrie de la construction;
- lui faire connaître le marché du travail en général et le contexte d'exercice du métier de la personne préposée à l'entretien général d'immeubles en particulier.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de développer son esprit d'initiative, son autonomie et son sens des responsabilités;
- lui permettre d'acquérir une compréhension globale du fonctionnement des différents systèmes dans un bâtiment et de leur interaction;
- lui permettre d'intensifier sa recherche de l'excellence;
- lui permettre d'acquérir l'habitude d'évaluer son travail;
- lui permettre d'acquérir des méthodes de travail favorisant une gestion appropriée de son temps de travail et l'établissement de priorités pertinentes.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre de développer de bonnes attitudes à l'égard des changements techniques;
- lui permettre d'accroître sa capacité d'apprendre et d'acquérir des habitudes à consulter la documentation appropriée sur les machines, les matériaux et les outils utilisés;
- lui permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées en *Entretien général d'immeubles* sont présentées dans le tableau II qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités communes à plusieurs tâches ou à plusieurs situations. Elles portent, entre autres, sur l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières visent des tâches et des activités directement utiles à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les principales étapes de l'exécution des tâches et des activités du métier.

Le tableau II est à double entrée; il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (\triangle) montre qu'il existe

une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (\circ) marque un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique retenue pour la construction de la matrice des objets de formation influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans un ordre relativement fixe pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Entretien général d'immeubles* sont présentés ci-dessous. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liées à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'exécution de travaux de réfection sur l'enveloppe architecturale d'un bâtiment

- Effectuer des travaux mineurs d'entretien général d'un bâtiment.
- Effectuer des travaux simples d'entretien et de réparation en menuiserie.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'entretien des outils et des appareils et à la gestion d'un petit entrepôt

- Entretien des outils et des appareils, gérer un petit entrepôt.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'exécution des tâches liées à l'entretien ménager d'un bâtiment

- Effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires pour procéder à l'entretien préventif et à l'exécution de travaux mineurs sur les différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment

- Diagnostiquer des problèmes simples sur les systèmes de la mécanique du bâtiment.

- Effectuer des vérifications et des réparations mineures sur du matériel électrique.
- Effectuer des travaux d'entretien sur un système de plomberie et chauffage.
- Effectuer des travaux d'entretien sur un système de climatisation et ventilation.
- Effectuer des travaux d'entretien sur un système de protection incendie.
- Interpréter des plans de bâtiments.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'adoption de comportements sécuritaires au travail

- Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'exécution de tâches administratives, à la communication de données et à l'établissement de relations fonctionnelles en milieu de travail

- Communiquer en milieu de travail.
- Utiliser un micro-ordinateur.
- Effectuer des tâches liées à l'administration d'un bâtiment et à l'application d'un plan d'urgence.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi.
- S'intégrer au marché du travail.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER ET DE SECOND NIVEAU

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel de premier niveau est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3; celles-ci sont structurées et articulées en un programme intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels de premier niveau constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit des actions et des résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées au plan de mise en situation.

Les objectifs opérationnels de second niveau servent de repères quant aux apprentissages préalables à ceux qui sont *nécessaires* pour l'atteinte d'un objectif de premier niveau. Ils sont groupés en fonction des précisions (voir 5.2 A) ou des phases (voir 5.2 B) de l'objectif opérationnel de premier niveau.

REMARQUES

Les objectifs opérationnels de premier et de second niveau supposent la distinction nette de deux paliers d'apprentissages :

- au premier palier, les apprentissages qui concernent les savoirs préalables;
- au second palier, les apprentissages qui concernent la compétence.

Les objectifs opérationnels de second niveau indiquent les savoirs préalables. Ils servent à préparer les élèves à entreprendre correctement les apprentissages directement nécessaires à l'acquisition d'une compétence. On devrait toujours les adapter aux besoins particuliers des élèves ou des groupes en formation.

Les objectifs opérationnels de premier niveau guident les apprentissages que les élèves doivent faire pour acquérir une compétence :

- Les précisions ou les phases de l'objectif déterminent ou orientent des apprentissages particuliers à effectuer, ce qui permet l'acquisition d'une compétence de façon progressive, par éléments ou par étapes.
- L'ensemble de l'objectif (les six composantes et particulièrement la dernière phase de l'objectif de situation, voir 5.2) détermine ou oriente des apprentissages globaux, d'intégration et de synthèse; cela permet de parfaire l'acquisition d'une compétence.

Pour atteindre les objectifs, des activités d'apprentissage pourraient être préparées de la façon suivante :

- des activités particulières pour les objectifs de second niveau;

- des activités particulières pour des précisions ou des phases des objectifs de premier niveau;
- des activités globales pour les objectifs de premier niveau.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

A. Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

Un objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de l'objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme le comportement global attendu à la fin des apprentissages d'un module.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension claire de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

B. Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes.

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme une intention à poursuivre tout au long des apprentissages à l'intérieur d'un module.
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie.
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage :
 - une phase d'information;
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement;
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation.
- **Les conditions d'encadrement** définissent des balises à respecter et des moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières.
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, *le cas échéant*. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION

Code : 436201

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise
en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le programme de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier

- S'informer sur le marché du travail dans le domaine de l'entretien général d'immeubles : milieux de travail, perspectives d'emploi, rémunération, possibilités d'avancement et de mutation.
- S'informer sur la nature et sur les exigences de l'emploi (tâches, conditions de travail, lois, règlements de la SQDM, de la CCQ, etc.).
- Présenter les données recueillies et discuter de sa perception du métier.

PHASE 2 : Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche

- Discuter des habiletés, aptitudes et connaissances nécessaires pour pratiquer le métier.
- S'informer sur le programme de formation : programme d'études, démarche de formation, modes d'évaluation, sanction des études.
- Discuter de la pertinence du programme de formation par rapport à la situation de travail en entretien général d'immeubles.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

PHASE 3 : Évaluation et confirmation de son orientation

- Évaluer son orientation professionnelle en comparant les aspects et les exigences du métier avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt.
- Présenter, dans un rapport, le résultat de son évaluation.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions entre les élèves et favoriser l'expression de toutes et de tous.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste du métier.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.
- Organiser des visites d'entreprises représentatives des principaux milieux de travail en entretien général d'immeubles.
- Assurer l'accès à la documentation pertinente : information sur le métier, programmes de formation, guides, etc.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des données sur la majorité des sujets à traiter.
 - Exprime sa perception du métier au cours d'une rencontre de groupe en faisant le lien avec les données recueillies.
- PHASE 2 :**
- Donne son opinion sur quelques exigences auxquelles il faut satisfaire pour pratiquer le métier.
 - Exprime sa perception du programme de formation au cours d'une rencontre de groupe.
- PHASE 3 :**
- Produit un rapport contenant :
 - une présentation sommaire de ses goûts, de ses champs d'intérêt et de ses aptitudes;
 - des explications sur son orientation en faisant, de façon explicite, les liens demandés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'entreprendre les activités de chacune des phases :

1. Être réceptive ou réceptif aux données relatives au métier et à la formation.
2. Avoir le souci de partager sa perception du métier avec les autres personnes du groupe.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 1, Information sur le métier :

3. Repérer des données.
4. Déterminer une façon de noter et de présenter des données.
5. Donner le sens de «qualification requise au seuil d'entrée sur le marché du travail».
6. Expliquer les principales règles permettant de discuter correctement en groupe.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 2, Information sur le programme de formation et engagement dans la démarche :

7. Distinguer les habiletés des aptitudes et des connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier.
8. Décrire la nature, la fonction et le contenu d'un programme d'études.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 3, Évaluation et confirmation de son orientation :

9. Distinguer les goûts des aptitudes et des champs d'intérêt.
10. Décrire les principaux éléments d'un rapport confirmant une orientation professionnelle.

MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Code : 436212

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
appliquer les règles de santé et de sécurité au travail
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de questions ou de mises en situation caractérisant les risques du métier et les mesures préventives correspondantes.
- À l'aide de toute documentation pertinente (documents juridiques, fiches signalétiques, etc.).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des méthodes et techniques de travail permettant de minimiser les risques d'accidents.
- Souci de travailler de façon sécuritaire.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Aménager un lieu de travail de façon sécuritaire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'aménagement d'un lieu de travail sécuritaire :
 - lieu non exigü et non encombré;
 - organisation appropriée de l'aire de travail;
 - installation sécuritaire de l'appareillage et de l'équipement;
 - rangement ordonné des matériaux et des outils;
 - éclairage approprié.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Indiquer et expliquer les mesures préventives à prendre :
- au cours de la manipulation de produits toxiques;
 - au cours de l'utilisation d'outils et d'équipement motorisé présentant des facteurs de risque;
 - au cours de la manipulation d'agents contaminants.
- C. Associer des comportements sécuritaires à des activités de transport de charge.
- D. S'assurer de la sécurité du lieu de travail.
- E. Réagir à une situation d'accident ou d'urgence.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Explication juste des dangers et des risques.
- Association pertinente de mesures préventives à des facteurs de risque donnés.
- Sélection appropriée de l'équipement de protection individuelle en fonction de situations de travail données.

- Explication pertinente des dangers et des risques associés au transport de charge.
- Description juste des postures sécuritaires et des techniques de levage.
- Sélection et utilisation appropriées de l'équipement de levage et de manutention en fonction des charges à déplacer.

- Revue complète des règles de sécurité propres à la tâche à exécuter :
 - aménagement sécuritaire du lieu et du poste de travail;
 - application des mesures préventives appropriées;
 - utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle.

- Évaluation juste de la gravité de l'accident en fonction des signes et des symptômes.
- Respect de l'ordre d'administration des premiers soins.
- Soins appropriés aux signes et aux symptômes observés.
- Promptitude de la communication avec les services d'urgence.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à aménager un lieu de travail de façon sécuritaire (A) :

1. Expliquer les principales dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.
2. Distinguer les organismes de référence en matière de santé et de sécurité au travail au Québec.
3. Décrire le portrait de la situation des accidents de travail au Québec.
4. Expliquer les principaux facteurs de risques associés à la pratique du métier de la personne préposée à l'entretien général d'immeubles.

Avant d'apprendre à indiquer et à expliquer les mesures préventives à prendre :

- au cours de la manipulation de produits toxiques;
- au cours de l'utilisation d'outils et d'équipement motorisé présentant des facteurs de risque;
- au cours de la manipulation d'agents contaminants (B) :
 5. Expliquer les principales dispositions du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
 6. Distinguer les pièces de l'équipement de protection individuelle.

Avant d'apprendre à réagir à une situation d'accident ou d'urgence (E) :

7. Décrire les principaux éléments d'une trousse de premiers soins.

MODULE 3 : GESTION D'UN PETIT ENTREPÔT

Code : 436222

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
entretenir des outils et des appareils, gérer un petit entrepôt
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de questions ou de mises en situation caractérisant la gestion d'un petit entrepôt telles que la mise à jour de la liste de matériel, la codification du matériel, l'évaluation des quantités minimale et maximale nécessaires ainsi que l'entretien régulier des outils et des appareils électriques et motorisés.
- À l'aide :
 - du matériel, des outils et des produits nécessaires;
 - des manuels des fabricants.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Souci de l'ordre et de la propreté.
- Organisation fonctionnelle de l'entrepôt.
- Fonctionnement optimal des outils et de l'équipement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Organiser son travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique d'exécution des travaux.
- Interprétation juste des directives.
- Évaluation pertinente des tâches prioritaires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Codifier et inventorier le matériel.
- C. Planifier et maintenir un approvisionnement approprié des matériaux, des produits et des pièces d'équipement nécessaires.
- D. Disposer le matériel et les outils.
- E. Entretenir les outils manuels, l'appareillage électrique et l'appareillage motorisé :
- vérifier;
 - affûter;
 - lubrifier et régler les pièces mobiles;
 - changer l'huile, les filtres et les bougies.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Répertoire de pièces complet et facile à consulter.
- Liste de matériel tenu à jour.
- Concordance entre la liste de matériel et le stock réel.
- Codification exacte du matériel.

- Gestion efficace des stocks :
 - évaluation juste des besoins;
 - évaluation juste des délais de livraison;
 - estimation pertinente des quantités minimale et maximale;
 - liste des fournisseurs complète et pertinente;
 - estimation juste des quantités à commander.

- Codification correcte des espaces de rangement en rapport avec le matériel.
- Disposition appropriée du matériel en fonction des secteurs d'activité.
- Organisation sécuritaire des lieux :
 - affichage SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail);
 - respect des normes de sécurité sur le rangement des produits dangereux;
 - manipulation sécuritaire du matériel;
 - propreté générale.

- Respect des points de vérification.
- Choix approprié des outils d'affûtage.
- Maîtrise de la technique d'affûtage.
- Choix des lubrifiants appropriés.
- Réglage précis des courroies, des couteaux, des lames, etc.
- Choix judicieux de l'huile, des filtres et des bougies.
- Techniques appropriées de remplacement des filtres et des bougies.
- Respect des spécifications des fabricants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

F. Remiser (fin de saison) et préparer (présaison) les outils et les appareils.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect des opérations préalables au remisage (fin de saison) :
 - nettoyage complet des différentes parties;
 - vidange complète des réservoirs d'essence et des radiateurs;
 - ajustement précis des courroies;
 - lubrification correcte des outils et des appareils.
- Étapes de préparation (présaison) effectuées au moment propice.
- Respect des spécifications du fabricant.
- Données de la fiche d'entretien pertinentes et complètes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à organiser son travail (A) :

1. Prendre conscience de l'importance de travailler avec des outils, des appareils et du matériel en bon état, bien rangés et faciles d'accès.

Avant d'apprendre à codifier et à inventorier le matériel (B) :

2. Distinguer les principaux modes d'inventaire.
3. Expliquer les grandes catégories de renseignements contenus dans un système d'inventaire.
4. Distinguer les principaux systèmes de mesure et les unités de mesure correspondantes.

Avant d'apprendre à disposer le matériel et les outils (D) :

5. Décrire l'organisation du système de rangement d'un petit entrepôt.

Avant d'apprendre à entretenir les outils manuels, l'appareillage électrique et l'appareillage motorisé :

- vérifier;
- affûter;
- lubrifier et régler les pièces mobiles;
- **changer l'huile, les filtres et les bougies (E) :**
 6. Reconnaître l'étendue et les limites de son champ de compétence.
 7. Utiliser les manuels des fabricants.
 8. Décrire les principes de fonctionnement des moteurs à deux temps et à quatre temps.
 9. Reconnaître les différents types de lubrifiants et d'essences.

MODULE 4 : ENTRETIEN MÉNAGER D'UN BÂTIMENT

Code : 436238

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer l'entretien ménager d'un bâtiment selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - des directives données par l'enseignante ou l'enseignant;
 - de situations courantes telles que le décapage d'un plancher, le nettoyage et l'installation d'un tapis, le polissage de différentes surfaces, l'entretien paysager, etc.
- À l'aide :
 - des instruments, des appareils et des produits nécessaires;
 - de toute documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes en santé et sécurité au travail.
- Respect des règlements municipaux d'hygiène, d'habitabilité et de salubrité.
- Respect des techniques et des méthodes de travail.
- Respect des durées de travail établies.
- Utilisation appropriée des produits, du matériel et de l'équipement.
- Souci de l'ordre, de la propreté et de l'environnement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du travail :
- interpréter les fiches d'entretien pour les travaux saisonniers;
 - interpréter les directives quant aux travaux urgents liés aux impondérables.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des fiches d'entretien.
- Respect des directives.
- Évaluation juste de la nature des interventions demandées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :
- planifier les étapes d'exécution des travaux;
 - choisir les instruments, les appareils et les produits.
- C. Effectuer l'entretien ménager :
- épousseter et nettoyer les ameublements et les accessoires;
 - laver et détacher les murs et le sol;
 - nettoyer les salles de toilettes;
 - nettoyer les escaliers et les ascenseurs.
- D. Effectuer des tâches liées à l'entretien saisonnier :
- laver les vitres;
 - balayer, nettoyer, déneiger et déglacer les allées piétonnières et les aires de stationnement;
 - installer et entretenir les tapis d'hiver;
 - entretenir les piscines;
 - faire l'entretien paysager.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Planification judicieuse de son temps de travail.
- Ordre logique d'exécution des travaux
- Choix pertinent et complet des instruments, des appareils et des produits nécessaires.

- Utilisation des produits, des instruments et des appareils en fonction des surfaces à nettoyer.
- Observation du mode d'emploi indiqué par le fabricant d'un produit donné.
- Respect des techniques d'entretien et des méthodes de nettoyage.
- Surfaces exemptes de taches, de résidus et de saleté.
- Propreté des salles de toilettes, des escaliers et des ascenseurs.

- Vitres propres et claires.
- Allées piétonnières et aires de stationnement propres, dégagées et sécuritaires.
- Installation appropriée des tapis d'hiver.
- Respect de la réglementation municipale et provinciale quant à l'entretien des piscines :
 - prélèvement pour vérifier la qualité de l'eau;
 - installations sécuritaires.
- Respect des techniques d'entretien paysager selon les normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :
 - fréquence appropriée des arrosages;
 - application correcte des fertilisants;
 - taille des arbustes à la hauteur et à la période appropriées, selon l'espèce;
 - pelouse exempte de mauvaises herbes;
 - coupe de la pelouse à la hauteur correcte;
 - installation appropriée du matériel de protection pour l'hiver.
- Propreté des lieux après les travaux.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

E. Effectuer des tâches liées à la manutention de charges.

F. Compléter son travail :
▪ vérifier son travail;
▪ nettoyer et remiser les outils et les appareils.

G. Remplir une fiche d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Adoption de postures et de comportements sécuritaires.
- Utilisation appropriée de l'équipement :
 - chariot plate-forme;
 - diable;
 - tracteur;
 - monte-charge.
- Vérification complète des diverses tâches effectuées.
- Respect des méthodes de nettoyage.
- Propreté des outils et des appareils utilisés avant leur remisage.
- Respect des modes de remisage.
- Description précise des travaux effectués.
- Clarté et pertinence des remarques .

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail :

- interpréter les fiches d'entretien pour les travaux saisonniers;
- interpréter les directives quant aux travaux urgents liés aux impondérables (A) :
 1. Expliquer les principales dispositions des règlements municipaux en vigueur sur l'hygiène, l'habitabilité et la salubrité.

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- planifier les étapes d'exécution des travaux;
- choisir les instruments, les appareils et les produits (B) :
 2. Reconnaître les symboles de sécurité indiquant le degré et la nature du risque des produits toxiques.
 3. Décrire les dangers pour la santé et la sécurité que représente l'utilisation de produits toxiques.
 4. Expliquer les conséquences de l'utilisation de produits toxiques sur l'environnement.
 5. Distinguer les effets des solutions selon leur pH.
 6. Reconnaître les différents types de revêtements de sol et leur composition.
 7. Reconnaître les différents types de revêtements muraux et leur composition.
 8. Reconnaître les différents finis des mobiliers et des accessoires.
 9. Distinguer les caractéristiques et les fonctions respectives des principaux produits utilisés.
 10. Distinguer les caractéristiques et les fonctions respectives des principaux instruments et appareils utilisés.
 11. Se soucier de travailler de façon sécuritaire.

Avant d'apprendre à effectuer des tâches liées à l'entretien saisonnier :

- laver les vitres;
- balayer, nettoyer, déneiger et déglacer les allées piétonnières et les aires de stationnement;
- installer et entretenir les tapis d'hiver;
- entretenir les piscines;
- faire l'entretien paysager (D) :
 12. Utiliser l'équipement de sécurité pour le lavage des vitres.
 13. Décrire les effets de l'utilisation du sel sur l'environnement immédiat.
 14. Décrire les principales dispositions du règlement sur les patageoires et les piscines publiques.

MODULE 5 : TRAVAUX MINEURS D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

Code : 436244

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des travaux mineurs d'entretien général d'un bâtiment selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de cas ou de problèmes pratiques et courants qui caractérisent les travaux mineurs liés à l'entretien général d'un bâtiment;
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant.
- À l'aide :
 - des outils, des matériaux et de l'appareillage nécessaires;
 - de toute documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité.
- Utilisation appropriée des outils.
- Utilisation appropriée des matériaux et de l'appareillage.
- Respect des techniques d'exécution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du travail à faire :
- interpréter les consignes des fiches d'entretien préventif;
 - interpréter les directives orales quant aux interventions correctives;
 - évaluer sur place le travail à faire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des consignes.
- Respect des directives.
- Évaluation juste de l'intervention corrective à effectuer.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :**
- planifier les étapes d'exécution des travaux;
 - choisir les outils, les matériaux et l'appareillage.
- C. Préparer les lieux de travail :**
- prendre les mesures de sécurité nécessaires;
 - installer l'appareillage.
- D. Effectuer des interventions de nature préventive :**
- inspecter la toiture;
 - inspecter les revêtements des murs extérieurs et intérieurs;
 - inspecter les balcons;
 - inspecter les planchers;
 - inspecter les portes et les fenêtres;
 - inspecter le système d'égout pluvial et les clapets de retenue.
- E. Effectuer des interventions de nature corrective :**
- colmater des fissures sur des revêtements de plâtre et de béton;
 - réparer des revêtements de céramique;
 - effectuer de petits travaux de peinture et de vernissage;
 - installer des tablettes, des boîtes aux lettres, des pôles à rideaux, des barres pour personnes handicapées;
 - ajuster ou remplacer des serrures, des pentures, des ferme-portes;
 - remplacer des vitres et des moustiquaires.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique d'exécution des travaux
- Choix judicieux et complet des outils, des matériaux et de l'appareillage nécessaires.
- Prise des précautions et des mesures de sécurité nécessaires.
- Installation solide et sécuritaire de l'appareillage.
- Vérification visuelle complète de différents points tels que l'étanchéité des joints, des drains et de la trappe de la toiture, l'uniformité du revêtement et la présence de fendillements, de fissures, de lézardes sur les planchers, les balcons et les revêtements des murs et de la toiture, le fonctionnement des serrures, l'étanchéité des fenêtres et des portes, l'écoulement des drains de puisard, le fonctionnement des clapets de retenue.
- Relevé précis de toutes les anomalies et les déficiences observées.
- Uniformité de la surface.
- Absence de démarcation.
- Étanchéité du revêtement extérieur.
- Emplacement correct des tuiles.
- Largeur appropriée des joints.
- Uniformité de la surface.
- Application uniforme et complète.
- Précision du découpage.
- Installation appropriée :
 - solidité;
 - mise à niveau;
 - exactitude de l'emplacement;
 - justesse des mesures.
- Ajustement approprié.
- Fonctionnement correct.
- Respect des instructions du fabricant.
- Exactitude des coupes.
- Tension correcte de la moustiquaire.
- Étanchéité des caoutchoucs.
- Réinstallation correcte de la fenêtre réparée.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- F. Compléter son travail :
- vérifier son travail;
 - nettoyer les lieux, les outils et l'appareillage;
 - remiser le matériel.
- G. Rédiger des rapports et signaler les défauts complexes.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Vérification complète des différentes étapes de l'intervention préventive.
 - Évaluation juste des résultats obtenus dans le cas de l'intervention corrective.
 - Absence de débris sur les lieux de travail.
 - Propreté des outils et de l'appareillage utilisés.
 - Remisage approprié du matériel.
-
- Clarté et précision des rapports écrits.
 - Signalement clair des défauts observés.
 - Évaluation juste du degré de complexité des défauts observés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- **planifier les étapes d'exécution des travaux;**
- **choisir les outils, les matériaux et l'appareillage (B) :**
 1. Distinguer les caractéristiques et les fonctions respectives des différents outils manuels et électriques.
 2. Décrire les différents matériaux utilisés et leurs usages respectifs.
 3. Reconnaître l'appareillage nécessaire aux travaux mineurs d'entretien général d'immeubles.

Avant d'apprendre à préparer les lieux de travail :

- **prendre les mesures de sécurité nécessaires;**
- **installer l'appareillage (C) :**
 4. Décrire les principaux risques et dangers liés à l'utilisation de produits toxiques.
 5. Décrire les principaux risques et dangers liés à l'utilisation d'outils et d'appareillage pour les travaux mineurs d'entretien général d'immeubles.

Avant d'apprendre à effectuer des interventions de nature corrective :

- **colmater des fissures sur des revêtements de plâtre et de béton;**
- **réparer des revêtements de céramique;**
- **effectuer de petits travaux de peinture et de vernissage;**
- **installer des tablettes, des boîtes aux lettres, des pôles à rideaux, des barres pour personnes handicapées;**
- **ajuster ou remplacer des serrures, des pentures, des ferme-portes;**
- **remplacer des vitres et des moustiquaires (E) :**
 6. Distinguer les différents types de revêtements muraux.
 7. Décrire la structure et la composition d'une cloison.
 8. Distinguer les différents types de serrures.

Avant d'apprendre à compléter son travail :

- **vérifier son travail;**
- **nettoyer les lieux, les outils et l'appareillage;**
- **remiser le matériel (F) :**
 9. Se soucier de l'ordre et de la propreté.

MODULE 6 : TRAVAUX DE MENUISERIE ET DE RÉFECTION

Code : 436255

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des travaux simples d'entretien et de réparation en menuiserie selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de situations courantes liées aux travaux de menuiserie, d'entretien et de réparation;
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant.
- À l'aide :
 - des outils, des matériaux et de l'équipement nécessaires;
 - de toute documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Maniement approprié des outils.
- Utilisation appropriée des matériaux et de l'équipement.
- Respect des techniques d'exécution.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du travail à faire :
- interpréter les directives;
 - évaluer sur place le travail à faire.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des directives.
- Respect des directives.
- Évaluation juste de l'intervention corrective à effectuer.
- Limites de son champ de compétence.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :
- planifier les étapes d'exécution des travaux
 - choisir les outils, les matériaux et l'équipement.
- C. Préparer les lieux de travail :
- prendre les mesures de sécurité nécessaires;
 - installer l'équipement.
- D. Réparer des cloisons.
- E. Effectuer l'entretien et la réparation de :
- portes;
 - fenêtres;
 - balcons;
 - rampes d'escalier.
- F. Effectuer l'entretien et la réparation des revêtements muraux, de plancher et de toiture.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique d'exécution des travaux.
- Choix judicieux et complet des outils, des matériaux et de l'équipement nécessaires.

- Prise des précautions et des mesures de sécurité nécessaires.
- Installation solide et sécuritaire de l'équipement.

- Cloison solide.
- Coupe et pose régulières du gypse.
- Uniformité de la surface.
- Invisibilité des joints.

- Entretien et réparation appropriés des fenêtres et des portes :
 - absence de frottement;
 - fermeture hermétique;
 - système de verrouillage fonctionnel;
 - solidité des pentures;
 - absence de fendillements sur le cadre.
- Réparation correcte des rampes d'escalier :
 - solidité de la rampe;
 - ancrage approprié;
 - poteaux de rampe à l'équerre.
- Réparation correcte des balcons :
 - degré d'inclinaison approprié;
 - solidité de la structure;
 - bon état des équerres et des travers;
 - étanchéité du joint d'expansion.

- Application des techniques appropriées de réparation en fonction du revêtement.
- Réparation la moins apparente possible.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- G. Réparer et entretenir des comptoirs et des modules d'armoires de cuisine.
- H. Compléter son travail :
- vérifier son travail;
 - nettoyer les lieux, les outils et l'équipement;
 - remiser le matériel.
- I. Rédiger des rapports et signaler les défauts complexes.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Entretien et réparation appropriés des comptoirs :
 - ancrage approprié;
 - précision des mesures et des coupes;
 - absence de gondlements et de fendillements sur le revêtement.

- Évaluation juste des résultats obtenus.
- Absence de débris sur les lieux de travail.
- Propreté des outils et de l'équipement utilisés.
- Remisage approprié du matériel.

- Clarté et précision des rapports écrits.
- Signalement clair des défauts observés.
- Évaluation juste du degré de complexité des défauts observés.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- **planifier les étapes d'exécution des travaux;**
- **choisir les outils, les matériaux et l'équipement (B) :**
 1. Distinguer les caractéristiques et les fonctions respectives des différents outils manuels et électriques.
 2. Distinguer les différents matériaux utilisés et leur usage respectif.

Avant d'apprendre à réparer des cloisons (D) :

3. Distinguer les types d'ancrage.

Avant d'apprendre à effectuer l'entretien et la réparation de :

- **portes;**
- **fenêtres;**
- **balcons;**
- **rampes d'escalier (E) :**
 4. Distinguer les différents mécanismes de fenêtre.
 5. Distinguer les différentes pièces de quincaillerie des fenêtres.
 6. Distinguer les différentes pièces de quincaillerie des portes.

MODULE 7 : COMMUNICATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Code : 436282

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
communiquer en milieu de travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître divers aspects liés au processus et aux moyens de communication en milieu de travail.
- Appliquer des principes et des techniques liés à la communication verbale et écrite en milieu de travail.
- Acquérir des connaissances pratiques nécessaires à la communication en milieu de travail.
- Prendre conscience des points forts et des points faibles de sa façon de communiquer.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Sensibilisation aux divers aspects liés au processus et aux moyens de communication en milieu de travail

- Prendre connaissance des éléments du processus de communication.
- Prendre connaissance des facteurs qui influent sur le processus de communication.
- Participer à une activité permettant de se rendre compte des caractéristiques d'une communication interpersonnelle efficace.
- Prendre connaissance des moyens de communication utilisés en entreprise par les personnes préposées à l'entretien général d'immeubles.
- Participer à une mise en commun des observations notées au cours des activités précédentes.

PHASE 2 : Mise en application des principes et des techniques de communication en milieu de travail

- Participer à des activités de groupe permettant d'appliquer les différentes techniques de communication.
- Participer à des activités permettant à chacune et à chacun de faire ressortir les éléments essentiels d'un message à caractère technique.
- Participer, dans un sous-groupe, à la création puis au déroulement de mises en situation représentant la transmission claire et efficace de directives à des clientes ou à des clients.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

- Participer à des activités visant à expliquer verbalement un problème à caractère technique à une ou à un spécialiste de métier (ex. : plombière ou plombier, électricienne ou électricien, etc.).
- Participer à des échanges de vues en grand groupe, sur les activités précédentes (conformité entre le message émis et rapporté, difficultés rencontrées, etc.).
- En sous-groupe, illustrer par un jeu de rôles la mise en œuvre de moyens visant à désamorcer des situations critiques (plaintes de la clientèle, etc.).
- À partir du jeu de rôles précédent, dresser en sous-groupe une liste des aspects de la communication à éviter au cours de situations semblables.
- Participer à des mises en situation permettant d'appliquer des techniques de rédaction de rapports destinés à des supérieures, supérieurs ou à des collègues (compte rendu écrit d'une situation ou d'un problème).
- Tenir un journal de bord de ses observations au cours de ces diverses activités.

PHASE 3 : Évaluation de sa capacité de communiquer

- Analyser sa capacité de communiquer en mettant en évidence ses points forts, ses points faibles ainsi que les nouvelles habiletés acquises au cours de ce module.
- En groupe, échanger des idées sur les moyens à prendre pour améliorer sa façon de communiquer.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat de confiance et d'ouverture.
- Faciliter les échanges d'idées par l'utilisation de techniques d'animation appropriées.
- Stimuler l'expression individuelle.
- S'assurer que les discussions se déroulent dans le respect d'autrui.
- Encourager l'utilisation des techniques de communication à l'intérieur du groupe.
- S'assurer que les exemples utilisés et les situations créées soient représentatives du milieu de travail.
- Encourager les élèves qui éprouvent de la difficulté à communiquer.
- Assister l'élève dans son évaluation.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :
- Participe aux discussions de groupe.
 - Recueille des données sur les différents sujets à traiter.
- PHASE 2 :
- Participe à chacune des activités de groupe.
 - Note, dans son journal de bord, ses observations en rapport avec les différentes activités.
- PHASE 3 :
- Présente, par un bref exposé, le résultat de son analyse quant à sa capacité de communiquer.
 - Donne son avis au cours d'un échange de vues sur les moyens à prendre pour améliorer la façon de communiquer de chaque personne.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'entreprendre des activités de la phase 1, Sensibilisation aux divers aspects liés au processus et aux moyens de communication en milieu de travail :

1. Prendre conscience de l'importance de la communication en milieu de travail.
2. Décrire une façon de noter ses observations dans un journal de bord.
3. Expliquer en quoi consiste une mise en situation.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 2, Mise en application des principes et des techniques de communication en milieu de travail :

4. Expliquer en quoi consiste un jeu de rôles.
5. Expliquer les grandes règles permettant de discuter correctement en groupe.
6. Établir la distinction entre un argument et une opinion.

MODULE 8 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 436352

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit utiliser des moyens de recherche d'emploi selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - des emplois existants ou potentiels dans le domaine de l'entretien général d'immeubles;
 - de mises en situation telles que l'ouverture d'une offre d'emploi et la simulation d'une entrevue avec une employeuse ou un employeur.
- À l'aide de la documentation appropriée.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Cohérence et réalisme du plan de recherche d'emploi.
- Respect des règles du français écrit.
- Respect des règles de présentation matérielle de documents écrits.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Rédiger son curriculum vitæ.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Clarté et propreté de la présentation matérielle.
- Données complètes relativement :
 - aux expériences de travail;
 - à la formation scolaire;
 - à la qualification et aux compétences;
 - aux renseignements personnels;
 - aux autres activités pertinentes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Rédiger un plan de recherche d'emploi.
- C. Rédiger une lettre de présentation personnelle.
- D. Passer une entrevue simulée de recherche d'emploi.
- E. Expliquer les étapes d'une relance efficace.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Énumération juste des moyens de préparation :
 - liste d'emplois potentiels;
 - liste des employeurs du secteur.
- Pertinence des étapes du plan de recherche.
- Pertinence du texte en rapport avec l'emploi postulé.
- Respect des normes d'une lettre de présentation :
 - en-tête;
 - présentation;
 - proposition;
 - conclusion.
- Respect des règles de convenance en entrevue.
- Pertinence des réponses et des interventions.
- Explication juste et complète.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à rédiger son curriculum vitæ (A) :

1. Décrire les éléments d'un bilan personnel.
2. Décrire ses expériences de vie, de formation et de travail.
3. Préciser les connaissances et les compétences acquises dans ses expériences de vie, de formation et de travail.
4. Déceler les traits caractéristiques de sa personnalité.
5. Rédiger son bilan personnel.

Avant d'apprendre à rédiger un plan de recherche d'emploi (B) :

6. Définir les attitudes à acquérir par rapport à la recherche d'emploi.
7. Expliquer dans quelle mesure les contraintes et les possibilités du marché du travail peuvent influencer sur son plan de recherche d'emploi.

Avant d'apprendre à rédiger une lettre de présentation personnelle (C) :

8. Décrire les exigences des emplois visés.
9. Comparer les exigences des emplois visés aux forces et faiblesses de son bilan personnel.

Avant d'apprendre à passer une entrevue simulée de recherche d'emploi (D) :

10. Prendre conscience de l'importance de l'attitude adoptée devant une employeuse ou un employeur au cours d'une entrevue de recherche d'emploi.
11. Préparer une entrevue de recherche d'emploi.

MODULE 9 : SYSTÈMES DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

Code : 436266

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
diagnostiquer des problèmes simples sur les systèmes de la mécanique du bâtiment
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de croquis simples ou d'illustrations de différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment;
 - de problèmes très simples, adaptés au métier, relatifs au fonctionnement de chacun des systèmes ou de leurs composants.
- Sans documentation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Compréhension fonctionnelle des systèmes et de leurs composants.
- Justesse de la localisation des composants des différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment.
- Interprétation appropriée des croquis.
- Respect des limites de son champ d'intervention.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Indiquer et expliquer le rôle des réseaux et des composants qui entrent en jeu dans certains problèmes électriques simples.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Explication juste du cheminement du courant électrique dans un bâtiment.
- Indication juste des composants qui peuvent être responsables des problèmes.
- Explication pertinente en fonction du cheminement du courant électrique.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

B. Diagnostiquer divers problèmes simples de plomberie.

C. Diagnostiquer divers problèmes simples de chauffage.

D. Diagnostiquer divers problèmes courants de ventilation et climatisation.

E. Expliquer les relations entre les éléments du sous-système de détection d'incendie (éléments déclencheurs) et les éléments correspondants du sous-système de protection (éléments déclenchés).

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Explication juste de la fonction des sous-systèmes :
 - alimentation;
 - drainage sanitaire;
 - drainage pluvial;
 - évent.
- Indication juste des sous-systèmes et des composants qui peuvent être responsables du problème.
- Explication pertinente de la cause du problème.

- Explication juste de la fonction de la chaudière et du réseau de distribution.
- Indication juste des composants qui peuvent être responsables de problèmes.
- Dédution logique des causes du problème en fonction des composants retenus.

- Explication juste de la fonction des sous-systèmes :
 - ventilation (évacuation, distribution);
 - climatisation (retour, unité de traitement, alimentation).
- Indication juste du sous-système ou des composants responsables en fonction de problèmes donnés.
- Explication pertinente de la cause du problème en fonction du rôle des sous-systèmes ou des composants retenus.

- Explication juste de la fonction des différents sous-systèmes :
 - détection;
 - protection;
 - extinction;
 - communication.
- Explication juste des interactions entre les différents sous-systèmes du système de protection incendie.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à indiquer et à expliquer le rôle des réseaux et des composants qui entrent en jeu dans certains problèmes électriques simples (A) :

1. Reconnaître et décrire les principaux systèmes de la mécanique du bâtiment.
2. Distinguer les principales variables électriques (unités de mesure) : tension, courant et puissance.
3. Distinguer les réseaux de distribution électrique d'un bâtiment et leurs principales caractéristiques.
4. Reconnaître les composants des réseaux de distribution électrique et décrire leurs principes de fonctionnement.
5. Distinguer les symboles représentant les composants d'un réseau électrique sur des croquis.

Avant d'apprendre à diagnostiquer divers problèmes simples de plomberie (B) :

6. Reconnaître les sous-systèmes de plomberie dans un bâtiment.
7. Reconnaître les composants des sous-systèmes de plomberie.
8. Distinguer les symboles représentant les composants d'un système de plomberie sur des croquis.

Avant d'apprendre à diagnostiquer divers problèmes simples de chauffage (C) :

9. Reconnaître les variables physiques (unités de mesure) utilisées en chauffage.
10. Reconnaître les différents types de systèmes de chauffage.
11. Distinguer les sources d'énergie.
12. Reconnaître les composants des systèmes de chauffage (mazout, gaz).
13. Distinguer les symboles représentant les composants d'un système de chauffage sur des croquis.

Avant d'apprendre à diagnostiquer divers problèmes courants de ventilation et climatisation (D) :

14. Reconnaître les variables physiques et psychrométriques (unités de mesure) utilisées en ventilation et climatisation.
15. Distinguer les différents sous-systèmes de ventilation et de climatisation.
16. Reconnaître les composants des sous-systèmes de ventilation et de climatisation.
17. Distinguer les symboles représentant les différents composants liés au système de ventilation et climatisation.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à expliquer les relations entre les éléments du sous-système de détection d'incendie (éléments déclencheurs) et les éléments correspondants du sous-système de protection (éléments déclenchés) (E) :

18. Reconnaître les sous-systèmes d'un système de protection incendie.
19. Reconnaître les composants des sous-systèmes d'un système de protection incendie.
20. Distinguer les symboles représentant les composants d'un système de protection incendie sur un croquis.

MODULE 10 : ENTRETIEN DU SYSTÈME DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

Code : 436295

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des travaux d'entretien sur un système de plomberie et chauffage selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de situations courantes liées au système de plomberie telles que l'entretien d'appareils de plomberie sanitaire;
 - de situations courantes liées à l'entretien de systèmes de chauffage.
- À l'aide :
 - des outils et du matériel nécessaires;
 - de toute documentation pertinente (notes de cours, *Code de plomberie du Québec*, croquis de systèmes, etc.).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Respect des normes du *Code de plomberie du Québec*.
- Respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Fonctionnement optimal des systèmes de plomberie et de chauffage et de leurs composants.
- Propreté du travail.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance du travail à faire :
- interpréter les fiches d'entretien;
 - interpréter les directives orales;
 - interpréter les directives des bons de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des fiches d'entretien.
- Respect des directives.
- Reformulation juste de la nature des interventions demandées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :
- déterminer la nature du problème ou de la vérification;
 - planifier les étapes d'exécution des travaux;
 - sélectionner les outils et le matériel nécessaires;
 - prendre les mesures de sécurité nécessaires.
- C. Effectuer des interventions de nature préventive :
- vérifier et entretenir les accessoires et les appareils de plomberie sanitaire;
 - vérifier et entretenir les systèmes de chauffage;
 - vérifier et entretenir les chauffe-eau;
 - vérifier et entretenir les pompes;
 - déboucher des conduits.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Justesse du diagnostic.
- Planification logique de l'ordre d'exécution des travaux.
- Choix judicieux et complet des outils et du matériel.
- Adoption de comportements sécuritaires :
 - port des vêtements de sécurité;
 - lieu de travail sécuritaire.
- Utilisation appropriée des listes de vérification.
- Respect des méthodes de vérification et d'entretien propres à chaque accessoire.
- Vérifications et entretien appropriés des accessoires et des appareils de plomberie :
 - fonctionnement;
 - fuites, coulisses;
 - état général.
- Vérifications et entretien appropriés des systèmes de chauffage :
 - étanchéité du système;
 - fonctionnement des composants (ventilateurs, filtres, humidificateurs, etc.).
- Application appropriée des techniques d'analyse et de traitement d'eau.
- Respect de l'ordre de distribution des radiateurs à l'occasion des purges.
- Vérifications et entretien appropriés des chauffe-eau :
 - pression et température;
 - fonctionnement de la soupape de sûreté;
 - fuite;
 - drainage des sédiments du réservoir à la fréquence appropriée.
- Vérification et entretien des pompes selon les spécifications du fabricant.
- Étanchéité du réseau de pompage.
- Respect des techniques de débouchage des conduits en fonction de l'ampleur du problème.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU
DE COMPORTEMENT**

**RÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

- D. Compléter son travail :
- remettre ses outils;
 - nettoyer les outils et le lieu de travail.

- E. Rédiger des rapports.

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- Propreté des outils et du lieu de travail.
- Remisage approprié des outils.

- Description juste et complète des travaux effectués.
- Croquis explicatifs clairs et pertinents.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance du travail à faire :

- interpréter les fiches d'entretien;
- interpréter les directives orales;
- interpréter les directives des bons de travail (A) :
 1. Expliquer les principales dispositions du *Code de plomberie du Québec*.

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- déterminer la nature du problème ou de la vérification;
- planifier les étapes d'exécution des travaux;
- sélectionner les outils et le matériel nécessaires;
- prendre les mesures de sécurité nécessaires (B) :
 2. Décrire le fonctionnement d'un système de plomberie.
 3. Relier des problèmes à des composants du système de plomberie.
 4. Énumérer les principaux outils et décrire leurs modes d'utilisation respectifs.
 5. Décrire les caractéristiques des matériaux et leurs fonctions respectives.

Avant d'apprendre à effectuer des interventions de nature préventive :

- vérifier et entretenir les accessoires et les appareils de plomberie sanitaire;
- vérifier et entretenir les systèmes de chauffage;
- vérifier et entretenir les chauffe-eau;
- vérifier et entretenir les pompes;
- déboucher des conduits (C) :
 6. Décrire le rôle et le fonctionnement des appareils et des accessoires de plomberie sanitaire.
 7. Distinguer les symboles représentant un système de plomberie sur un croquis.
 8. Différencier les types de chaudières et leurs principes de fonctionnement.
 9. Repérer, sur des schémas, les accessoires d'une chaudière et expliquer la fonction de chacun.
 10. Repérer les composants et les éléments auxiliaires des circuits d'alimentation en combustible et expliquer leur fonction.
 11. Expliquer la fonction du brûleur et de ses éléments périphériques.
 12. Appliquer des techniques de travail liées à l'usinage de métaux.
 13. Décrire le rôle des produits de traitement de l'eau utilisés pour les chaudières.
 14. Distinguer les groupes d'impuretés et leur associer des agents de traitement.
 15. Expliquer les dangers que représente l'utilisation d'appareils et de produits de débouchage.

MODULE 11 : ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

Code : 436304

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des travaux d'entretien sur un système de climatisation et de ventilation selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de mises en situation caractérisant l'entretien préventif de petits systèmes de ventilation ou de climatisation d'édifices à bureaux, d'édifices commerciaux ou de moyennes conciergeries.
- Sur un système de climatisation ou de ventilation.
- À l'aide :
 - des outils, des appareils et des instruments de mesure nécessaires;
 - de croquis représentant le système;
 - des manuels de fabricants;
 - de catalogues de fournisseurs.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Utilisation appropriée des outils, des appareils et des instruments de mesure.
- Utilisation de la terminologie appropriée.
- Fonctionnement optimal du composant, du système et de ses sous-systèmes.
- Respect des normes de qualité de l'air du *Code national du bâtiment*.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance de son travail :
- interpréter les consignes des fiches d'entretien préventif.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des consignes.
- Respect des directives.
- Évaluation juste de la nature des interventions demandées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :
- planifier les étapes d'exécution des travaux;
 - sélectionner les outils, les matériaux et les appareils nécessaires;
 - prendre les mesures de sécurité nécessaires.
- C. Effectuer des interventions de nature préventive :
- vérifier les composants des systèmes de climatisation et de ventilation;
 - vérifier les conditions de fonctionnement des systèmes et des sous-systèmes;
 - nettoyer des composants;
 - lubrifier des composants;
 - remplacer des filtres et des courroies.
- D. Signaler les défauts complexes.
- E. Vérifier et compléter son travail.
- F. Rédiger des rapports.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique d'exécution des travaux.
- Choix judicieux et complet des outils, des matériaux et des appareils nécessaires.
- Adoption de comportements sécuritaires.

- Vérification appropriée, visuelle ou à l'aide d'instruments de mesure, de différents composants de systèmes de climatisation et de ventilation.
- Vérification complète des variables de fonctionnement (température, pression, tension, courant, vitesse, débit).
- Interprétation juste des lectures.
- Maîtrise des opérations de nettoyage.
- Lubrification correcte des moteurs et coussinets du ventilateur et du circulateur.
- Sélection et installation appropriées des filtres et des courroies.

- Évaluation juste de la complexité du problème en rapport avec les limites de son champ de compétence.
- Détermination juste du corps de métier compétent.
- Signalement clair des défauts observés.

- Vérification de la qualité du travail :
 - solidité;
 - raccordement.
- Vérification des conditions de fonctionnement :
 - présence de bruits insolites;
 - présence de vibrations excessives;
 - état de fonctionnement.
- Propreté du lieu de travail et remisage approprié des outils.

- Justesse des données recueillies.
- Description précise des travaux effectués.
- Clarté et pertinence des rapports écrits.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance de son travail :

- **interpréter les consignes des fiches d'entretien préventif (A) :**
 1. Distinguer les types d'entretien.
 2. Décrire les principales dispositions du *Code de ventilation* de la Ville de Montréal.

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- **planifier les étapes d'exécution des travaux;**
- **sélectionner les outils, les matériaux et les appareils nécessaires;**
- **prendre les mesures de sécurité nécessaires (B) :**
 3. Expliquer le fonctionnement des différents systèmes de ventilation et de climatisation.

Avant d'apprendre à effectuer des interventions de nature préventive :

- **vérifier les composants des systèmes de climatisation et de ventilation;**
- **vérifier les conditions de fonctionnement des systèmes et des sous-systèmes;**
- **nettoyer des composants;**
- **lubrifier des composants;**
- **remplacer des filtres et des courroies (C) :**
 4. Décrire le rôle des principaux composants d'un système de ventilation et de climatisation.
 5. Décrire les éléments et les variables pouvant être commandés par système pneumatique sur les systèmes de ventilation et de climatisation.
 6. Décrire les éléments et les variables pouvant être commandés par système pneumatique sur les systèmes de chauffage.
 7. Décrire les éléments et les variables pouvant être commandés par système pneumatique sur les systèmes de refroidissement.
 8. Indiquer les variables incontrôlables pouvant affecter le fonctionnement d'un système de climatisation central.
 9. Indiquer les paramètres d'un système de climatisation central modifiés par des variables incontrôlables.
 10. Expliquer le rôle des éléments de base d'un circuit de régulation pneumatique et expliquer leurs relations.
 11. Se préoccuper de travailler de façon sécuritaire.
 12. Décrire les différentes fonctions assurées par des systèmes d'automation dans le secteur de la mécanique du bâtiment.

MODULE 12 : ENTRETIEN DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE

Code : 436312

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des travaux d'entretien sur un système de protection incendie selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant;
 - d'un tableau d'alarme-incendie;
 - de simulations d'alarmes représentées au tableau d'alarme-incendie;
 - de mises en situation caractérisant l'entretien courant d'un système de protection incendie.
- À l'aide :
 - de croquis représentant des systèmes de gicleurs;
 - des outils nécessaires.
- Sans documentation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect systématique des mesures de protection incendie.
- Respect des dispositions du *Code national de prévention des incendies du Canada*, de la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* et des règlements municipaux en vigueur sur la protection incendie.
- Maîtrise des techniques et des méthodes de vérification.
- Fonctionnement optimal du système de protection incendie.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter les signaux du tableau d'alarme-incendie.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des signaux
- Association exacte des signaux avec les composants correspondants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Effectuer des vérifications simples sur les sous-systèmes du système de protection incendie.

- C. Rédiger les rapports de vérifications et d'incidents et communiquer avec les personnes appropriées.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination précise des points de vérification.
- Vérification complète :
 - du sous-système de protection;
 - du sous-système d'extinction;
 - du sous-système de détection;
 - du sous-système de communication.

- Précision et pertinence des rapports.
- Respect des limites de son champ de compétence.
- Signalement clair des défauts observés.
- Communication avec les personnes appropriées.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à interpréter les signaux du tableau d'alarme-incendie (A) :

1. Reconnaître les sous-systèmes d'un système de protection incendie.
2. Reconnaître les composants des sous-systèmes d'un système de protection incendie.
3. Se soucier de la sécurité en cas d'incendie.
4. Distinguer les composants du tableau d'alarme-incendie.

Avant d'apprendre à effectuer des vérifications simples sur les sous-systèmes du système de protection incendie (B) :

5. Reconnaître les classes de feu.
6. Décrire les caractéristiques des différents types d'extincteurs portatifs et leurs fonctions respectives.
7. Distinguer les divers types de réseaux d'extinction automatique.

Avant d'apprendre à rédiger les rapports de vérifications et d'incidents et à communiquer avec les personnes appropriées (C) :

8. Expliquer la réglementation en vigueur.

MODULE 13 : ENTRETIEN DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Code : 436274

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des vérifications et des réparations mineures sur du matériel électrique selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant;
 - de problèmes pratiques et courants caractérisant les travaux liés à la vérification et aux réparations mineures sur du matériel électrique.
- À l'aide :
 - de modules de montage et des composants nécessaires;
 - des outils et des appareils nécessaires;
 - de toute documentation pertinente.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Respect des dispositions du *Code d'électricité du Québec*.
- Utilisation appropriée des outils, des appareils et des instruments de mesure.
- Respect des techniques et des méthodes de travail.
- Fonctionnement approprié du composant ou de l'appareil.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Prendre connaissance des consignes et des directives :
- interpréter les consignes de fiches d'entretien préventif;
 - interpréter les directives orales fournies pour les interventions correctives;
 - signaler les défauts hors de son champ de compétence.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des consignes.
- Respect des directives.
- Évaluation juste de la nature des interventions demandées.
- Évaluation juste de l'étendue de son champ de compétence.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Organiser son travail :
- planifier les étapes d'exécution des travaux;
 - sélectionner les outils et les appareils nécessaires;
 - prendre les mesures de sécurité nécessaires.
- C. Mesurer les paramètres électriques à l'aide d'un multimètre.
- D. Effectuer des interventions de nature préventive :
- vérifier le fonctionnement du groupe électrogène;
 - vérifier le système d'éclairage des aires publiques et régler les minuteries;
 - vérifier l'état général de la chambre électrique.
- E. Effectuer des interventions de nature corrective :
- repérer les composants défectueux;
 - changer les ampoules et les néons;
 - remplacer des cordons d'alimentation;
 - réparer les appareils électroménagers et l'outillage électrique;
 - réarmer les disjoncteurs et changer les fusibles.
- F. Compléter le travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Ordre logique d'exécution des travaux
 - Choix judicieux et complet des outils et des appareils nécessaires.
 - Adoption de comportements sécuritaires.
-
- Branchement approprié du multimètre à la section du circuit.
 - Interprétation juste des lectures.
-
- Vérification attentive des différents éléments du groupe électrogène.
 - Vérification visuelle du bon fonctionnement du système d'éclairage intérieur et extérieur.
 - Réglage approprié des minuteries.
 - Propreté générale de la chambre électrique.
 - Signalement de toute anomalie dans la chambre électrique (eau, odeur, surchauffe).
-
- Repérage juste des composants défectueux.
 - Respect des séquences d'assemblage et de démontage.
 - Qualité du raccordement :
 - choix approprié de la technique;
 - respect des techniques de raccordement électrique.
 - Solidité de l'assemblage.
 - Fonctionnement approprié de l'appareil.
-
- Respect de la séquence des étapes de vérification relatives aux interventions préventives.
 - Respect des techniques de vérification liées aux interventions correctives : qualité du montage mécanique, conformité des raccordements effectués avec les normes du *Code d'électricité du Québec*.
 - Propreté du lieu de travail et remisage approprié des outils.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

G. Rédiger des rapports et signaler les défauts complexes.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Clarté et pertinence des rapports écrits.
- Évaluation juste du degré de complexité des défauts observés.
- Signalement clair des défauts observés.

CHAMP D'APPLICATION

- Grandes et petites conciergeries.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à prendre connaissance des consignes et des directives :

- interpréter les consignes de fiches d'entretien préventif;
- interpréter les directives orales fournies pour les interventions correctives;
- signaler les défauts hors de son champ de compétence (A) :
 1. Distinguer les différents domaines d'intervention en électricité de bâtiment pour la personne préposée.
 2. Décrire les principales dispositions du *Code d'électricité du Québec* et de la *Loi sur les installations électriques*.
 3. Décrire les dangers que comporte le travail relatif à l'électricité et leurs conséquences.

Avant d'apprendre à organiser son travail :

- planifier les étapes d'exécution des travaux;
- sélectionner les outils et les appareils nécessaires;
- prendre les mesures de sécurité nécessaires (B) :
 4. Décrire les caractéristiques, les fonctions respectives et le mode d'utilisation des principaux outils.

Avant d'apprendre à mesurer les paramètres électriques à l'aide d'un multimètre (C) :

5. Distinguer les principales unités de mesure en électricité : tension, courant, puissance et résistance.
6. Reconnaître des composants électriques et décrire leurs principes de fonctionnement.
7. Schématiser un circuit électrique simple à monter.
8. Reconnaître les instruments servant à mesurer les paramètres électriques.
9. Distinguer les fonctions d'un multimètre et décrire son mode d'utilisation.

MODULE 14 : LECTURE DE PLANS DE BÂTIMENTS

Code : 436323

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
interpréter des plans de bâtiments
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant au sujet d'emplacements physiques, de systèmes et de leurs composants (du plan au réel et vice-versa);
 - du jeu de plans (mécanique, électrique) d'une grande conciergerie et des systèmes réels correspondants (plomberie et chauffage, climatisation et ventilation, protection incendie);
 - d'un jeu de plans (architecture, structure) et d'emplacements physiques correspondants.
- Sans documentation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des données contenues dans un plan.
- Manipulation soignée des plans.
- Utilisation de la terminologie appropriée.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Sélectionner le jeu de plans et le plan.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix exact du jeu de plans et du plan en fonction d'un problème donné.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Interpréter les données générales d'un plan.

- C. Repérer, sur un plan, des emplacements physiques et leurs composants.

- D. Repérer, sur un plan, des systèmes et leurs composants :
 - plomberie et chauffage;
 - climatisation et ventilation;
 - protection incendie;
 - électricité.

- E. Repérer, sur un système réel, des éléments représentés sur un plan.

- F. Recueillir, sur un plan, des données liées à un problème déterminé et en inférer les causes possibles.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des données contenues dans :
 - le cartouche;
 - les légendes;
 - les codes;
 - les cotes.

- Repérage exact des emplacements physiques et de leurs composants.

- Repérage exact des systèmes et des composants.

- Repérage exact, sur un système réel, des éléments représentés sur un plan.

- Pertinence des données relevées sur un plan :
 - systèmes et sous-systèmes touchés;
 - composants.
- Énumération juste des composants susceptibles de causer un problème donné.
- Établissement juste des causes liées à un problème donné.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à sélectionner le jeu de plans et le plan (A) :

1. Prendre conscience de l'importance d'une lecture attentive d'un plan.
2. Décrire les règles de manipulation de plans de bâtiments.
3. Reconnaître les formes et les méthodes de classement de plans les plus courantes.
4. Distinguer les sortes de plans, selon leur utilisation.

Avant d'apprendre à repérer, sur un plan, des emplacements physiques et leurs composants (C) :

5. Reconnaître les différents types de lignes.
6. Distinguer des vues.
7. Différencier des symboles.
8. Distinguer les différents types de cloisons représentées sur un plan.
9. Décrire les types de données contenues dans un tableau.
10. Développer sa perception spatiale.

Avant d'apprendre à recueillir, sur un plan, des données liées à un problème déterminé et en inférer les causes possibles (F) :

11. Décrire le fonctionnement des différents systèmes d'un bâtiment à partir des plans.

MODULE 15 : UTILISATION D'UN MICRO-ORDINATEUR

Code : 436333

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit
utiliser un micro-ordinateur
selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir :
 - de directives données par l'enseignante ou l'enseignant;
 - de simulations de situations courantes entraînant l'utilisation d'un logiciel d'entretien (telles que consulter, établir, interpréter et remplir des bons de commande).
- À l'aide :
 - d'un ordinateur et de ses périphériques;
 - du guide d'utilisation du logiciel.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles d'utilisation des appareils.
- Respect de la procédure d'utilisation du logiciel.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Préparer le poste de travail et accéder au logiciel.
- B. Consulter des fiches du logiciel d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Mise sous tension de l'ordinateur et de ses périphériques.
- Respect de la procédure d'appel du logiciel.
- Accès direct au logiciel sélectionné.
- Utilisation des commandes appropriées en fonction du type de données recherchées.
- Repérage approprié des données recherchées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- C. Produire et interpréter un bon de travail.

- D. Remplir des fiches d'entretien et consigner les données à l'ordinateur.

- E. Produire des rapports simples liés à l'entretien planifié.

- F. Terminer une séance de travail à l'ordinateur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Respect de la procédure d'impression (d'émission) et de traitement des bons de travail.
- Interprétation juste des directives du bon de travail.

- Sélection des commandes appropriées en fonction du type de données à consigner.
- Inscription de l'ensemble des données pertinentes :
 - travail effectué;
 - matériel utilisé;
 - durée;
 - remarques pertinentes.
- Sauvegarde régulière des données.

- Sélection des commandes appropriées en fonction du rapport à produire.

- Respect de la procédure pour quitter le logiciel.
- Mise hors tension de tous les appareils.
- Rangement du poste de travail.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à préparer le poste de travail et à accéder au logiciel (A) :

1. Décrire les constituantes de l'ordinateur et ses périphériques.
2. Distinguer les principaux logiciels de gestion d'immeubles.
3. Décrire le mode de désignation d'un fichier.

Avant d'apprendre à consulter des fiches du logiciel d'entretien (B) :

4. Décrire les principales fonctions d'un logiciel d'entretien.
5. Décrire la structure des menus et des sous-menus d'un logiciel.
6. Décrire le contenu des fiches du logiciel d'entretien.
7. Utiliser un clavier et les fonctions spéciales du logiciel.

Avant d'apprendre à produire et à interpréter un bon de travail (C) :

8. Décrire les données contenues dans un bon de travail.
9. Décrire les différents types de bons de travail et leur «statut».
10. Utiliser une imprimante.

Avant d'apprendre à produire des rapports simples liés à l'entretien planifié (E) :

11. Décrire les différents types de listes et de rapports.

MODULE 16 : ADMINISTRATION D'UN BÂTIMENT

Code : 436343

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit effectuer des tâches liées à l'administration d'un bâtiment et à l'application d'un plan d'urgence selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- À partir de questions ou de mises en situation liées à l'administration d'un bâtiment (location d'un logement, traitement d'une plainte, introduction de mesures correctives auprès de la Régie du logement) et à l'application d'un plan d'urgence dans une petite conciergerie.
- À l'aide des documents juridiques nécessaires.
- Sans autre documentation.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règlements de la Régie du logement.
- Souci constant d'assurer la sécurité des résidentes et des résidents et la bonne gestion de l'immeuble.
- Attitude conduisant à favoriser des rapports harmonieux entre locataires et propriétaires.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Planifier la mise en marché et la location d'unités.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Description juste des moyens de diffusion à utiliser pour la mise en marché.
- Explication pertinente des données à transmettre aux locataires éventuels :
 - règlements de l'immeuble;
 - conditions de location.
- Description pertinente d'une mise en marché efficace et non discriminatoire :
 - contenu de la fiche de renseignements;
 - enquête de solvabilité;
 - limites et restrictions à respecter.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE COMPORTEMENT

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- B. Assurer la gestion des unités louées.

- C. Assurer le traitement des plaintes.

- D. Planifier la gestion de la sécurité d'un immeuble.

- E. Planifier l'application d'un plan d'urgence.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Description précise des données du registre sur la perception des loyers.
- Calcul précis des mauvaises créances.
- Explication pertinente des mesures correctives prévues par la Régie du logement dans le cas de loyers impayés.
- Exactitude des données contenues dans les différents registres.

- Description complète des obligations de la ou du propriétaire et de la ou du locataire (bail type).
- Explication juste des comportements à adopter au moment du traitement des plaintes.
- Explication appropriée des mesures correctives à prendre.

- Indication juste et complète des règles applicables à un système de clés efficace.
- Planification correcte d'une tournée régulière d'inspection :
 - accès des lieux (portes, fenêtres);
 - stationnement, garage;
 - éclairage des aires communes.

- Énumération complète des points de vérification découlant du plan d'urgence et de la réglementation en vigueur.
- Description appropriée des conditions de réussite de l'exercice d'évacuation :
 - respect des délais prévus pour une évacuation sécuritaire;
 - bon pourcentage de gens évacués;
 - fonctionnement correct du corps de pompières et de pompiers.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'apprendre à planifier la mise en marché et la location d'unités (A) :

1. Prendre conscience de l'importance de clarifier le mandat entre la ou le propriétaire et la personne préposée à l'entretien général de l'immeuble.

Avant d'apprendre à assurer la gestion des unités louées (B) :

2. Décrire les dispositions obligatoires d'un bail type.
3. Expliquer les grands principes de la gestion de comptes.

Avant d'apprendre à planifier la gestion de la sécurité d'un immeuble (D) :

4. Prendre conscience de l'importance de la sécurité dans un immeuble.
5. Décrire les endroits requérant un niveau de sécurité accru.

Avant d'apprendre à planifier l'application d'un plan d'urgence (E) :

6. Décrire les règlements municipaux et les dispositions du *Code national du bâtiment* sur la prévention des incendies.
7. Faire preuve de vigilance dans la détection des facteurs d'incendie.
8. Décrire la composition et le rôle de l'unité de secours et du comité d'évacuation.
9. Décrire diverses situations d'urgence dans un bâtiment.
10. Distinguer les divers éléments d'un plan d'urgence.

MODULE 17 : INTÉGRATION AU TRAVAIL

Code : 436364

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
s'intégrer au marché du travail

en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Se familiariser avec les réalités liées à l'exercice du métier.
- Intégrer les connaissances, les habiletés, les attitudes et les habitudes acquises durant la formation.
- Acquérir, dans un cadre réel, des connaissances pratiques utiles à l'exercice du métier.
- Prendre conscience des divers changements de perception qu'entraîne un séjour en milieu de travail : contexte de travail, pratiques professionnelles, aptitudes, goûts et champs d'intérêt.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Sensibilisation au milieu de stage

- Observer le contexte de travail : fonction de l'immeuble, structure interne et conditions de travail.
- Prendre connaissance, au moyen d'une visite, de l'organisation physique du lieu de stage.
- Prendre connaissance de l'organisation générale du travail en ce qui a trait à l'entretien général de l'immeuble.
- Prendre connaissance de l'organisation pratique du stage.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

PHASE 2 : Participation à des activités en milieu de travail

- Accompagner une personne préposée à l'entretien général d'un immeuble et l'observer dans l'exécution de tâches professionnelles variées et représentatives du métier.
- Effectuer une inspection générale du bâtiment.
- Effectuer des tâches d'entretien ménager.
- Observer le système d'inventaire et d'entreposage du matériel.
- Effectuer des tâches liées à l'entretien des outils et de l'équipement.
- Effectuer des tâches liées à l'entretien extérieur saisonnier.
- Effectuer des tâches liées aux travaux mineurs d'entretien général de l'immeuble*.
- Participer à des travaux d'entretien des appareils de plomberie sanitaire*.
- Participer à des travaux d'entretien sur les systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage*.
- Participer aux vérifications d'usage du tableau de protection incendie.
- Prendre connaissance du plan d'urgence.
- Produire de brefs rapports quotidiens faisant état des travaux effectués et fournir des observations quant à leur déroulement.

* Une partie de ces travaux a trait à l'entretien planifié et l'autre devra faire suite à des appels de service.

PHASE 3 : Comparaison des perceptions de départ aux réalités du milieu

- Établir des liens entre ses interventions en milieu de travail et les connaissances acquises en cours de formation.
- Au cours de discussions, faire état d'expériences vécues en stage de façon à en faire profiter le groupe.
- Discuter de la justesse de sa perception du métier avant et après le stage : milieu de travail, pratiques professionnelles.
- Discuter des conséquences de l'expérience du stage sur le choix d'un futur emploi.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise.
- Permettre l'observation et l'exécution de tâches professionnelles variées.
- S'assurer de la supervision des stagiaires par une personne responsable dans l'entreprise.
- Assurer l'encadrement périodique des élèves.
- Créer des conditions favorisant les échanges de vues entre les élèves et le personnel d'entretien général de l'entreprise.
- Favoriser les échanges d'opinions entre les élèves.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU DE SITUATION

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 : ▪ Observe le contexte de travail et l'organisation du travail.
- PHASE 2 : ▪ Pose des questions sur les méthodes, les techniques et les outils de travail utilisés.
▪ Participe aux différentes tâches liées au métier.
▪ Produit des rapports quotidiens faisant état de ses observations quant au déroulement des tâches professionnelles exercées dans l'entreprise.
- PHASE 3 : ▪ Participe aux discussions de groupe en manifestant de l'intérêt envers les expériences rapportées par ses pairs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE SECOND NIVEAU

L'ÉLÈVE DOIT MAÎTRISER LES SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-PERCEVOIR OU SAVOIR-ÊTRE JUGÉS PRÉALABLES AUX APPRENTISSAGES QUI SONT NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE PREMIER NIVEAU, TELS QUE :

Avant d'entreprendre des activités de la phase 1, Sensibilisation au milieu de stage :

1. Prendre connaissance des modalités et des renseignements relatifs aux stages.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 2, Participation à des activités en milieu de travail :

2. Décrire le comportement à adopter en milieu de travail.
3. Décrire les éléments méritant une attention particulière et à prendre en considération en cours de stage.

Avant d'entreprendre des activités de la phase 3, Comparaison des perceptions de départ aux réalités du milieu :

4. Décrire les possibilités et les contraintes du marché du travail.
5. Énumérer ses aptitudes, ses goûts et ses champs d'intérêt.

